

Élections : le nouveau téléservice d'inscription sur les listes électorales est disponible !



Une nouvelle version du téléservice d'inscription sur les listes électorales a été mise en place afin de simplifier et d'améliorer son utilisation.

Le téléservice est l'une des possibilités pour s'inscrire sur les listes électorales. Pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales.

En effet, il existe 3 manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [service-public](https://www.service-public.fr). L'électeur doit joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés ;
- sur place, en mairie. L'électeur doit présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à la mairie. L'électeur doit présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.